



## Blocage dossier AGIRC-ARRCO

Par **FC0560**, le **30/06/2022** à **13:52**

Bonjour,

Mon dossier de demande de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO est bloqué par le fait qu'il reste selon eux à valider la reconstitution de carrière, or j'ai signifiée par courrier RAR du 08/04/2022 mon désaccord avec la reconstitution qui m'a été adressée dans le dossier (reçu en janvier 2022). Mon désaccord tient au fait qu'il manque des noms d'employeurs, que des noms me sont inconnus (j'ai fait beaucoup de missions d'intérim dans ma carrière), et en l'état en l'absence de communication des salaires je ne peut que partiellement vérifier, je ne suis d'autre part pas d'accord avec le nombre de points qui est bien inférieur à la simulation faite auparavant par le site info retraite. j'ai fait état de plusieurs périodes travaillées et non prises en compte (avec communication des bulletins de salaire correspondants) et leur ai aussi adressé mon propre relevé de carrière que j'ai rédigé en 13 pages, et enfin j'ai demandé à ce que soit prit en compte le fait que j'ai été indemnisé en ASS par Pôle emploi depuis 2011.

Agir-ARCCO ne m'a aucunement répondu et lors de mon appel téléphonique hier il m'a été dit que je devais valider la reconstitution de carrière (bien que pas d'accord) et que tant que je l'aurais pas fais je ne serais pas payé. Ainsi bien que je sois à la retraite depuis le 1er juin, il n'est donc même pas question que je perçoive un paiement provisoire de ma pension. Ma question au final est la suivante : si j'accepte de valider leur reconstitution de carrière avec laquelle je suis en désaccord, pourrais-je ensuite la contester encore et réclamer ce qui doit l'être ? Merci à qui saura me répondre, cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **30/06/2022** à **13:57**

Bonjour

Vous pouvez tenter de saisir le médiateur de la caisse complémentaire.